



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
14 septembre 2023

OBJET

FINANCES RESIDENCE
AUTONOMIE : avenant CPOM
entre le CCAS et le DPT DU
DOUBS pour la gestion de la
RA

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

DECISION

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 22/09/2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.32

Séance du 21 septembre 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Étaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme POURET, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, M LAPOIRE
Étaient absents : M DUMONT, Mme GIRAUD, Mme BRECHEMIER, Mme LIME VIEILLE, Mme CHABRIER, M ARNAL

Secrétaire de séance : Mme LE HIR

Procurations de vote : M DUMONT / Mme GUILLEUX, Mme BRECHEMIER / Mme VUILLEMIN

Le Montant du forfait autonomie est utilisé pour financer les animations mises en place au sein de la résidence autonomie.

Le forfait autonomie a pour objectif de veiller au maintien de l'autonomie de la personne âgée, de créer du lien social et d'assurer une ouverture de la Résidence Autonomie sur l'extérieur.

Le montant alloué en 2021 était de 336,73€ * les places autorisées

Le montant alloué en 2022 était de 361,73€ * les places autorisées

Vu la décision de la conférence des financeurs du 4 mai 2023, fixant le forfait autonomie à 328,47€ *places autorisées pour l'année 2023, le département du Doubs nous a adressé un avenant au CPOM signé fin 2016.

Montant alloué en 2023 : 34 places x 328,47€ = 11 167,98 €

Le conseil d'administration autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

